



CCAS du 3 décembre 2020

Cher(e)s camarades, Mesdames, Messieurs,
Monsieur le directeur,

Notre pays traverse actuellement une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent qui a un impact sur les conditions de travail et de vie des agents actifs et retraités. Afin de soutenir ces agents, FO rappelle qu'elle est attachée au maintien d'une action sociale ministérielle forte permettant de répondre à leurs besoins et attentes et exige dès maintenant le maintien de l'ensemble des crédits sociaux pour l'année 2021 et ce, malgré le lessivage progressif des effectifs du ministère de la Transition Écologique.

Au global, le pôle ministériel perd par suppression ou transfert d'emplois 1516 ETP par rapport au plafond 2020, sans compter les agents qui intégreront le ministère de l'intérieur au 1^{er} janvier 2021.

Ainsi tous périmètres ministériels confondus, 1803 agents des DDI rejoindront les futurs SGC dont 1389 agents issus de nos DDT et DDTM.

Aujourd'hui plus qu'hier il nous faut maintenir une action sociale de proximité à la hauteur de l'ensemble des besoins.

A cet effet, FO sera toujours présente lors des groupes de travail sur l'action sociale afin de sécuriser l'ensemble des acteurs et des chaînes de pilotage de l'action sociale ministérielle en dehors des SGC. Toutefois, elle déplore l'annulation du groupe de travail du 12 octobre dernier au ministère de l'Intérieur. FO rappelle à cet effet que le ministère de l'Intérieur doit reconnaître nos structures sociales (CLAS et associations CGCV/FNASCE) par le biais de conventions spécifiques.

Nos présidents de CLAS DDT/DDTM doivent obtenir à présent des informations sur la gestion comptable 2021 de leurs CLAS (Chorus, Dpas web ...).

La résolution adoptée au CCAS plénier du 18 juin par la majorité des OS demandant une sanctuarisation des crédits d'action sociale ministérielle à hauteur de 15 M€ (revendication portée initialement par FO) semble avoir été entendue au regard des moyens déclinés dans le PLF 2021 (15,3M€). Si FO s'en félicite, notre organisation restera néanmoins

vigilante pour que les taux de réserves ne soient pas appliqués à la loi de finances initiale. Parallèlement, FO veillera au maintien des subventions allouées aux associations (niveau 2020) dans le cadre de leur soutien, notamment au regard du contexte sanitaire. Les vacances familiales et collectives s'avèrent indispensables au regard de cette crise sanitaire et sociale durable.

FO déplore le regroupement des prestations arbre de Noël, logement, CIL, agents du MFI au sein de la même ligne budgétaire.

Concernant la restauration collective, nos RA sont fortement impactés de ce fait par la crise sanitaire. La logique de "consolidation de l'accompagnement" devra se poursuivre en apportant une aide aux restaurants administratifs.

Les incidences financières liées à la crise sanitaire pour la restauration sont à la charge des administrations et Force Ouvrière veillera à ce que les agents ne supportent aucun surcoût lié à la crise sanitaire sur les années à venir.

FO note avec satisfaction la diffusion prochaine dans les services d'une note d'harmonisation sur la restauration pour les agents affectés en DIR/DIRM. À l'instar de ce qui a été mis en place dans les DDI, les agents des DIR et DIRM vont ainsi pouvoir bénéficier dès le 1^{er} trimestre 2021 d'une harmonisation de la restauration qui entraînera une baisse du coût du repas.

Par contre, FO regrette qu'aucune réponse n'ait été apportée par l'administration à son courrier du 11 février 2019 sur la mise en place de subventions dans les restaurants administratifs en Ile-de-France et reste toujours en attente.

Un rapport sur la protection sociale complémentaire des agents publics a été publié début octobre par les corps d'inspection missionnés sur le sujet.

Celui-ci recommande à l'ensemble des administrations d'augmenter la participation financière à la couverture complémentaire de leurs agents dans l'objectif de favoriser la couverture de ces derniers.

Ce rapport devra servir de base aux discussions pour élaborer l'ordonnance destinée à revoir les dispositifs de participation des employeurs publics à la protection sociale de leurs agents en santé et en prévoyance.

Notre référencement ministériel est loin d'atteindre les objectifs annoncés et montre clairement qu'il ne répond pas aux besoins des agents. Rappelons qu'au 30 mai 2020, le référencement ne comptait que 1340 nouveaux adhérents au sein du pôle ministériel et qu'une modique somme de 73 000 € a été versée pour le paiement des transferts de solidarité en 2019 pour 900 000 € de provisionné au budget. FO revendique un abondement supplémentaire de son budget ASM à hauteur des 827 000 € non consommés pour le paiement des transferts de solidarité.